

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du :
16 octobre 2025
Date de la convocation :
10 octobre 2025
Date d'affichage :
10 octobre 2025

Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 20

L'an deux mil vingt-cinq le seize octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Alain Trouessin.

Tous les membres étaient présents, à l'exception de : Aldo Morin (pouvoir donné à Alain Trouessin), Maurice Petit (pouvoir donné à Brigitte Leborgne), Xavier Leconte (pouvoir donné à Eric Pruvost),

Absent excusé sans pouvoir : Elodie Jolly,

Absents non excusés : Christian Adam, Jérôme Trophard,

Monsieur Jean-Christophe Raguet a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Madame Carole Da Cunha est désignée auxiliaire de séance.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,

Considérant que :

- le véhicule Renault Twingo immatriculé CZ 468 SB acquis en 2005, n'est plus en état de circuler,
- la cession du véhicule s'est effectuée auprès d'un professionnel automobile pour la somme de 500 €,
- cette cession n'a pas été prévue au budget principal de la Commune 2025,

Il est nécessaire de prendre une délibération pour décisions modificatives afin d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal Commune.

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'inscrire les crédits suivants à la section Investissement :

En dépenses :

Chapitre 21 – Compte 2188

« Autres immobilisations corporelles » - Opération 171 Matériel » + 500 €

En recettes :

Chapitre 024 - Compte 024

« Produits des cessions d'immobilisations » + 500 €

Le Secrétaire de séance
Jean-Christophe Raguet

À Criel sur Mer, le 20 octobre 2025

Le Maire
Alain Trouessin

